

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 12 MAI à 19 H 20

Sur le projet de Règlement R-2026-217

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2026-217** intitulé « **Règlement sur les permis et certificats** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 mai 2026 à 19 h 20, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2026-217 vise tout le territoire de la Ville.
4. Ledit projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 4 mai 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière